

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA**

**COMMUNE de LUTTER**

**Séance du 31 janvier 2018**

**Sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry DOLL.**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil présents ainsi qu'à M. Sébastien SCHLIENGER et ouvre la séance à 20h30.

**PRESENTS :**

LES ADJOINTS : Daniel GIMPEL 1er adjoint, Jean-Luc DOPPLER 2ème adjoint,

LES CONSEILLERS : Marie-Christine FERRANDIER, Corinne MERIGNAC,

: Jean-Pierre MEYER, et Dominique SPIESS.

**ABSENTS EXCUSES :**

**Absents excusés et représentés** : Didier GUYOT, Stéphane KUBLER,

Mathieu OTT Christelle PAPIRER

**Absents non excusés** : Néant

Conformément aux dispositions du droit local Alsace-Moselle, M. Bernard DOPPLER, secrétaire de mairie, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1. Présentation de l'étude de faisabilité préalable du projet de chaufferie bois automatique ainsi que de l'étude préliminaire avec plateforme de broyage et stockage par le bureau d'études thermiques BET SCHLIENGER SARL de SAINT BERNARD ;
2. Communications et divers.

**Commune de LUTTER – P.V. du C.M. du 31 janvier 2018**

**POINT 1-01/2018**

**Présentation de l'étude de faisabilité préalable du projet de chaufferie bois automatique ainsi que de l'étude préliminaire avec plateforme de broyage et**

## **stockage par le bureau d'études thermiques BET SCHLIENGER SARL de SAINT BERNARD ;**

Dans le cadre des actions de la région Grand Est, une étude est menée pour valoriser l'énergie bois. A LUTTER, le chauffage des principaux bâtiments communaux est à bout de souffle. Aussi, cette étude porte sur un ensemble d'immeubles formé par la mairie, la salle des fêtes, la caserne des pompiers ainsi que l'ancien presbytère.

Une puissance de 70 KWA est nécessaire pour assurer le chauffage de l'ensemble de ces bâtiments. Si on ajoute l'église, la capacité de chauffage devra présenter une puissance de 150 KWA.

Cette étude prévoit l'implantation de la chaufferie dans la cour de l'école ainsi que sur le parking adjacent les bâtiments de l'école. Quant à l'approvisionnement, la construction d'un hangar de stockage est nécessaire. Ce dernier est prévu près des déchets verts.

S'agissant de la pertinence d'un tel chauffage, une comparaison est demandée par les services de la région avec une autre source d'énergie.

Ainsi donc, le tableau suivant a été élaboré :

	FIOUL	BIOMASSE
Coût total	114 920.40 €	615 658.40 €
Subvention de la Région	0	124 716.10 €
Coût du fonctionnement avec les charges d'emprunt	24 300 €	10 000 €
Prix de vente de l'énergie possible au KWH	0.1193 €	0.0486 €

Un reste à charge pour notre commune a été évalué à 350 000 €

La suite de ce dossier sera le suivant :

1. recherche d'aides financières (par exemple le conseil départemental, etc.) ;
2. réévaluation de l'étude avec intégration des données nouvelles ;
3. décision au sein du conseil municipal ;
4. si poursuite du projet : désignation d'un maître d'œuvre et appel d'offres.

### **POINT 2-01/2018**

**Communication et divers :**      Etat néant

**La séance est levée à 22h15**